

Sujet: [INTERNET] Observations sur projet de création de la réserve naturelle nationale de la Seine Champenoise

De : Annie JEROME < >

Date : Sat, 26 Nov 2022 16:18:36 +0100

Pour : pref-ep-rnn-seine-champenoise@aube.gouv.fr

Monsieur le président de la commission d'enquête,

Je suis propriétaire de bois sur la commune de Conflans sur Seine, mais n'habitant pas sur place, il n'est pas normal que je n'ai pas été informé par courrier de ce projet de réserve naturelle ; je n'ai donc pas pu assister à la réunion d'informations qui a eu lieu le 7 novembre à Conflans sur Seine.

De ce fait, vous n'avez pas à décider des contraintes déconnectées de la réalité à appliquer sur mes propriétés privés :

Mes parcelles ne sont pas accessibles toute l'année à cause des inondations ou de la météo et nous ne pouvons faire nos travaux forestiers dans de bonnes conditions sans impacter la structure et la vie du sol qu'à certaines périodes de l'année.

J'ai dans une même parcelle de bois, une partie implantée en peupliers et une autre en bois (ZI 31 et ZI 50) à cause d'un remembrement datant d'il y a 20 ans, dans lequel j'ai perdu une partie en peuplier contre du bois. J'aimerais couper aujourd'hui mes peupliers arrivés à maturité et mes bois, et replanter des peupliers sur l'ensemble de mes 2 parcelles dans les années à venir.

Je refuse donc qu'une partie de mes parcelles soient classées en Végétation remarquable, alors que ce sont des parcelles à peupleraie qui ont été reconnues dans la carte 10 p56 du rapport Socio-Economique du Dossier d'enquête. Cela dévalorise mes parcelles que je ne pourrais plus exploiter alors qu'il y a aujourd'hui une demande importante en peupliers et je vais donc subir une perte financière.

Je suis contre ce projet de réserve naturelle car nous n'avons pas besoin de ces nouvelles contraintes pour savoir gérer nos bois privés correctement ; appliquez-les dans les forêts appartenant à l'Etat, au lieu de les appliquer sur des biens privés !

Mme JEROME Annie

--